Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 051-215103656-20260914-D41_26-DE

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 Septembre 2026

L'an 2026, le 14 Septembre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire, après convocation du 7 Septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles CUGNET, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Absent : 0 Excusé : 0
Nom des membres ayant participé au vote : CUGNET Jean-Charles – LAPERSONNE Caroline – HUMBERT Charles-Henri – HUSSON Xavier – ANDRIOLLO Sophie – SENS-SALIS Nicolas – ZIMMERLIN Mickael – BELINCI Giulia – POCQUET Jessika –MEUNIER Tony **Absent :** néant **Excusé :** néant **Secrétaire de séance :** HUMBERT Charles-Henri

41-26
LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL AU PROFIT DE M. LEBLOND Yvain et Mme FORT Céline

Le Conseil municipal de la commune de Mutigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande présentée par Madame Céline FORT et Monsieur LEBLOND Yvain, domiciliés à MUTIGNY (51160) au 1 Impasse du Jardin Colin, en vue de louer un garage appartenant à la commune, situé au 1 Impasse de la Cour de l'école,

Considérant les conditions de location proposées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er :

D'autoriser la location du garage communal A situé au 1 Impasse de la Cour de l'école à MUTIGNY à Madame Céline FORT et Monsieur Yvain LEBLOND

Article 2 :

La location sera consentie aux conditions suivantes :

- Date de prise d'effet : 01/10/2026
- Durée : 1 an renouvelable tacitement
- Loyer mensuel : 60€
- Dépôt de garantie : 60€

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 051-215103656-20260914-D41_26-DE

- Autres conditions : préavis d'un mois en cas de résiliation du bail

Article 3 :

Un bail de location sera établi entre la commune de Mutigny et les locataires.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Vote :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Etant concernée par ce dossier, Madame Céline FORT n'assiste par aux échanges et ne prend pas part au vote de cette délibération

Adopté à l'unanimité

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations

Le Maire,
Jean-Charles CUGNET

MAIRIE de MUTIGNY
51160 - MARNE

Publié en Sous Préfecture le 16 Septembre 2026
Affiché le 16 Septembre 2026